



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025



Délibération n° 2025/72

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la ville de LA ROCHE-SUR-YON – Foch

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

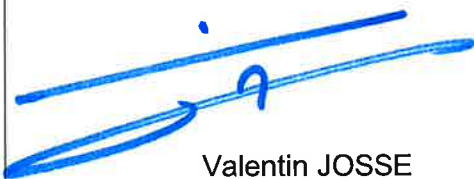
Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention d'action foncière en vue d'accompagner un projet urbain approuvée par le Conseil d'Administration du 18 juin 2020,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

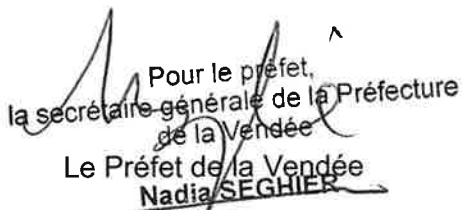
- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'action foncière entre la ville de la Roche sur Yon et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser l'accompagnement d'un projet urbain – secteur Foch,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 25 septembre 2025



Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Le Préfet de la Vendée
Nadia SEGHIER